



## Communiqué de presse

# Crise de l'eau à Mayotte : indigne de notre pays !

Au titre des conséquences sanitaires de la sécheresse historique que subit le département de Mayotte, la crise de l'eau affecte durement le quotidien des Mahoraises et Mahorais par les restrictions qui leur sont imposées.

Aujourd'hui, ces restrictions durent déjà 24 heures. Mais, dès le 4 septembre, des coupures d'eau sont prévues jusqu'à 48 heures pour les populations. Le retour en eau sera suivi d'une durée de 12 heures pendant laquelle l'eau sera impropre à la consommation sauf à la faire bouillir plusieurs minutes. Le risque sanitaire s'en trouvera donc aggravé.

C'est là le triste résultat d'une insuffisance d'investissements publics pour garantir l'adduction d'eau potable sur le long terme et prévenir les urgences et défis que lance le réchauffement climatique.

La FSU le réaffirme, l'eau est un bien commun et public dont le partage et l'accès pour toutes et tous doit être garanti. L'eau, sa distribution, sa qualité et sa gratuité pour couvrir tous les besoins essentiels de chacune et chacun est un des révélateurs de la réalité du modèle social et de la réalité du partage des richesses qu'il consent. L'eau est un enjeu majeur de service public, comme l'éducation ou la santé.

Dans la situation, des mesures sociales de préservation des conditions de vie et de travail doivent être prises. Les enjeux sanitaires sont essentiels ! Pour la FSU, il n'est pas envisageable de mettre les personnels ou les élèves en difficulté d'exercice de leurs métiers ou d'apprentissage : l'eau est indispensable à leur santé mais elle est aussi nécessaire pour certaines disciplines de collège et lycée, comme dans de nombreux ateliers des lycées professionnels. La FSU demande donc à ce que les écoles et établissements scolaires qui subissent des coupures d'eau restent fermés compte-tenu des questions d'enseignement, de sécurité et de santé qui sont engagées dans ces situations.

La FSU demande au gouvernement de déployer toutes les mesures nécessaires de distribution d'eau en quantité suffisante pour assurer les conditions de vie décentes et dignes de notre pays.

Bagnolet, le 29 août 2023

